# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL No. 3/14

Objet	Externalisation de l'infrastructure
	informatique communale
Opération proposée	Demande de crédit budgétaire
	complémentaire
Coût de l'opération	CHF 25'000 à ajouter au budget 2014
Amortissement	Pas d'amortissement comptable.
Planification de la dépense	Dépense planifiée, sans prévision de
_	passage par un préavis.

Après avoir rencontré le Boursier, M. David Golay, ainsi que le chef de projet de la Commune, M. Hubert De Mestral, qu'elle remercie, la CoFin s'est réunie afin de vous présenter ce rapport.

#### 1. Préambule

L'informatique, bien qu'étant un outil de première importance dans la gestion de notre Commune (en témoignent les nombreux projets en cours y relatifs), peut être un véritable gouffre à investissements ainsi qu'une source de nombreux problèmes si elle est mal gérée. Le matériel, coûteux, doit être souvent renouvelé afin d'éviter son vieillissement et son incompatibilité avec les dernières technologies et usages, toujours avec des problèmes potentiels de fonctionnement avec les systèmes existants, entre autres... Ce préavis représente donc pour notre Municipalité une solution viable et surtout constante financièrement.

#### 2. Structure financière

Les coûts de ce préavis sont scindés en deux parties :

- La première va à la SEFA, qui fournit en propre la fibre optique pour CHF 1'320.annuels (contrat négocié sur 10 ans). Elle fournit aussi les locaux ainsi que la connexion internet, mais dans le cadre d'un contrat avec Computis. Le coût de ces derniers postes est donc intégré dans la partie ci-dessous.
- La seconde va à la société Computis, à Gland, qui fournit le reste, soit principalement les machines et le support (ainsi que les locaux et l'accès web par sous-traitance, comme expliqué). Leurs honoraires totaux s'élèvent à CHF 34'600.- par an.

C'est avec cette dernière société qu'est passé un SLA (Service Level Agreement), qui nous garantira un niveau de service élevé et constant (par exemple en remplaçant les serveurs), à coût toujours stable, ce qui est d'un point de vue financier l'élément le plus

intéressant de ce préavis. Le coût total de cette externalisation s'élève donc à CHF 35'920.- par an, cela sans compter d'éventuels imprévus à la mise en œuvre.

Du côté de la Commune d'Aubonne, l'ensemble de ces charges seront comptabilisées sur le compte 190.3185, « Honoraires et prestations de service ».

La dotation habituelle de ce compte sur les dernières années était de CHF 25'000.-depuis 2010 (hors remplacement des logiciels communaux en 2011). L'augmentation à CHF 55'000.- dans le budget 2014 voté à la fin de l'an dernier est due à une exceptionnelle migration logicielle pour CHF 30'000.-. Les CHF 25'000.- demandés par le préavis viennent s'ajouter à cette somme. Le total souhaité de ce compte est de CHF 80'000.-. Pour comparaison :

	2014 tel que déjà voté	2014 avec préavis 3/14
Solde habituel	CHF 25'000	CHF 25'000
Migration exceptionnelle	CHF 30'000	CHF 30'000
Crédit supplémentaire	-	CHF 25'000
TOTAL	CHF 55'000	CHF 80'000

## 3. Impact sur les comptes

En 2014, année de transition, le compte s'élèverait donc à CHF 80'000.-, ce qui est donc relativement clair et facile à comprendre, mais peu parlant en raison de la migration extraordinaire.

Afin de comprendre l'impact financier réel de ce préavis, il nous faut regarder les années suivantes. Dès 2015, la somme des offres de la SEFA et de Computis constituant l'intégralité du compte 90.3185, le solde de ce dernier s'élèvera à environ CHF 40'000.-, ce qui est une augmentation de CHF 15'000.- sur son solde habituel. Malgré cela, ces CHF 15'000.- représentent à peu de choses près l'investissement nécessaire tous les 3-4 ans pour racheter du matériel. Cet investissement a été chiffré à environ CHF 50'000.-. Tous comptes faits, ce préavis a donc un impact financier neutre sur nos comptes. Pour illustration :

	2015 sans préavis	2015 avec préavis
Computis/SEFA	-	CHF 40'000
Solde régulier	CHF 25'000	-
Préavis d'investissement	CHF 15'000	-
TOTAL	CHF 40'000	CHF 40'000

Le supplément de CHF 10'000.- (demande de CHF 25'000.- dans le préavis contre augmentation de coûts de CHF 15'000.-) couvrirait d'éventuels imprévus dans la migration et la mise en service. Il y a de fortes chances pour que cette somme ne soit pas utilisée, Computis s'étant engagé à prendre la migration à sa charge. Dans le même ordre d'idées, la différence de CHF 4'080.- entre le coût budgété de CHF 40'000.- et la somme des offres de CHF 35'920.- est destiné à couvrir les charges inhérentes à un éventuel besoin d'augmentation des prestations.

### 4. Constat

Nous l'avons vu, à terme, le bilan financier est neutre... ce qui n'est pas le cas des bénéfices de ce projet, pouvons-nous constater. Outre les avantages remarqués par la Municipalité ainsi que par la Commission ad'hoc, la Commission des Finances relève la prévisibilité des dépenses informatiques qui découlerait de l'acceptation de ce préavis municipal. Ce point représente pour nous un gros avantage en termes de gestion des finances communales, tout comme de sécurisation des dépenses.

Un **éventuel** coût de mise en service de CHF 10'000.- représente donc dans l'absolu le seul coût de ce projet, ce qui paraît bien maigre comparé aux avantages technologiques, techniques, pratiques et sécuritaires amenés par ce projet.

### 5. Conclusion

Le rapporteur :

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit complémentaire.

Josselin Meylan
Aubonne, le 13 février 2014